



Traité Makot

Michna 14 - Chapitre 3

ובקורה קורא: (דברים כח, נח-נט)

"אם לא תשמר לעשות

את כל דברי התורה הזאת,

הכתובים בספר זהה,

ליראה את השם בנכבד ובנורא בזה,

את "אליהו".

והפלא " את מכתב ואת מכות זרעך,

מכות גדלה ונאמנות,

וחלים רעים ונאמנים".

וחזר לתחלה במקרא.

אם מית תפתקידן,

פטור.

הוסיף לו עוד רצואה אמת, ומית,

בריה זה גולה על ידיו.

נתקלקל, בין בראי בין בפמים,

פטור.

רבי יהודה אומר:

באיש בראי, ובאשה בפמים.

Et le lecteur lit : « si tu n'observe pas pour faire... » - « et Hachem rendra étonnantes tes plaies et les plaies de... » Et il revient au début des versets [si tous les coups n'ont pas encore été administrés]. [Le lecteur continue] : « et vous garderez les paroles de cette alliance... » et il conclut [avec] : « et lui, le Miséricordieux, pardonne l'iniquité... » et il revient au début du verset.

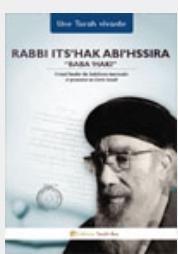
Et s'il (le condamné) meurt sous sa main, (c'est-à-dire pendant que l'agent du tribunal administre les coups), il (l'agent) est exempt [de la peine d'exil].

S'il lui a ajouté [par inadvertance] un coup de plus [que ce que le tribunal avait évalué et qu'il (le condamné) est mort, il est exilé à cause de lui].

S'il s'est Sali, que ce soit avec des excréments ou avec de l'urine, il est dispensé [de recevoir des coups]. Rabbi

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.



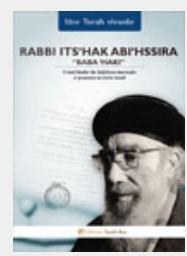
Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Yehouda dit : un homme [n'est exempté que s'il se salit] avec des excréments, tandis qu'une femme [est dispensée] même avec de l'urine (car une femme est plus sensible à la honte).

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions